

le 11 avril 2018

**APPEL À CANDIDATURE POUR ESPACE PATIO  
PANTHÉON - Paris 5e**

Dans le cadre de l'occupation temporaire menée depuis début mars 2018 pour 15 mois, au 5 rue Laromiguière dans le 5e arrondissement de Paris, nous lançons un appel à candidature pour le patio végétalisé du lieu. Les candidatures se font via la [plateforme de Plateau Urbain](#), jusqu'au lundi 18 avril 2018 à 23h50.



## Contexte

Dans l'attente de rénovations conséquentes, l'immeuble passe par une période de transition d'environ 15 mois. Alios, gestionnaire du bâtiment, a donc chargé Plateau Urbain de mettre ces locaux à la disposition de 41 acteurs économiques émergents, d'associations et d'acteurs culturels. Au milieu du site se trouve un patio qui cherche un porteur de projet pour y développer son activité.

## Le Patio

Situé au RDC dans le coeur de l'immeuble de trois niveaux d'une surface totale de 2063 m<sup>2</sup>, ce patio fait 65 m<sup>2</sup> (11 m par 6 m) et 8 m de hauteur, avec ouvertures dans le toit. Ce patio possède de l'éclairage et une arrivée d'eau.

**Il est mis à disposition par appel à candidature pour une structure souhaitant mener un projet participatif avec les occupant-e-s du bâtiment, et / ou pédagogique, et/ou artistique, et/ou d'agriculture urbaine.**

Cet espace est a priori mis à disposition gracieusement, les investissements pouvant être pris en charge par Plateau Urbain dans la limite de 100 € TTC mensuels, remboursés sur justificatifs.

Si la structure souhaite développer une activité payante autour de ce patio ("showroom", ateliers payants pédagogiques, artistiques ou autre), une redevance mensuelle de 100 € lui sera demandée.

Nous tenons à attirer votre attention sur la proximité entre le lieu et les habitations voisines. Ce bâtiment se trouve dans une zone d'habitat dense, et toute nuisance est proscrite. Les activités bruyantes ou générant des dégagements d'odeurs sont donc exclues, à moins de présenter des mesures de compensation.

## Le projet

Espace de création et de travail, le lieu vise à créer des liens entre ses occupant-e-s, avec son environnement et avec l'ensemble des acteurs et actrices de l'écosystème Plateau Urbain. Le partage de moyens et de compétences, la diversité des parcours et la volonté de s'impliquer dans une démarche collective sont les maîtres-mots de ce projet.

Plateau Urbain assure la coordination générale du lieu dans sa dimension technique et administrative. L'implication des porteurs de projet bénéficiant des espaces est un objectif fort pour Plateau Urbain : un budget est anticipé pour l'appropriation et l'animation de l'espace.

Des espaces de vie quotidienne - salles de réunion, cafétéria - ont été réservés dans le projet. Des espaces d'animation vont également être créés, pour permettre des activités de petite jauge : présentation de produit, vernissage, rencontres professionnelles...



## Restrictions

Le bâtiment n'étant pas classé "Etablissement Recevant du Public", il n'est pas possible d'y ouvrir une boutique ou d'y organiser des événements ouverts au grand public (voir FAQ).

## Calendrier de l'appel à candidature

- Candidature via [la plate-forme Plateau Urbain](#) avant le jeudi 19 avril à 23h59 ;
- Visites sur inscription le vendredi 20 avril à 12h30 et 18h30. L'inscription n'est possible que pour les personnes ayant candidaté ;
- Confirmation de candidature par un formulaire adressé aux personnes inscrites aux visites, avant le dimanche 22 avril 2018
- Communication des résultats le vendredi 27 avril ;
- Date d'entrée dans les lieux possible dès les résultats communiqués.

## Eléments à joindre au dossier de candidature

Les candidats devront faire part de leur intérêt à travers la plate-forme de Plateau Urbain. Un guide d'utilisation est disponible sur le site de Plateau Urbain dans la rubrique "Documentation".

Les pièces nécessaires pour candidater via la plate-forme sont :

- un document d'identité ;
- un justificatif d'activité de la structure (statut de l'association, ou extrait K-bis, ou numéro d'auto-entrepreneur ou d'affiliation à la maison des artistes...), en fonction du type de structure candidate.

A ces pièces s'ajoutent une lettre de motivation présentant le projet et votre intérêt à rejoindre ce projet spécifique.

## Foire aux questions

Q : quels sont les critères de sélection ?

R : les acteurs et actrices du lieu sont ouverts à toute proposition d'occupation, un intérêt particulier sera porté à des projets émergents. Les synergies possibles entre les occupants et avec le quartier seront également prises en compte.

Q : je veux finaliser ma candidature, mais un message m'indique que mon profil est incomplet !

R : assurez-vous d'avoir bien indiqué toutes les informations obligatoires, en particulier d'avoir téléchargé un document justificatif d'activité. En cas de problème, contactez l'association Plateau Urbain par mail ou téléphone.

Q : comment le lieu fonctionne-t-il ?

R : une intendance sera assurée pour la coordination technique de l'occupation ainsi que la coordination de l'animation du lieu. Plateau Urbain est également à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation.

Q : vais-je disposer d'un accès privatif ?

R : le bâtiment est sécurisé à l'entrée. La sécurisation du local se fait par clé, dont l'installation vous revient.

Q : puis-je recevoir du public ?

R : le lieu n'a pas vocation à accueillir du public. L'accès à des usagers extérieurs (clients, visiteurs) est possible, dans le respect de la réglementation.

Q : Combien de temps vais-je rester ?

R : L'occupation temporaire du site prendra fin dans 14 mois, le 21 juin 2019. Vous pouvez partir à tout moment, **le préavis étant de 1 mois.**

Q : Quelles sont les pièces à fournir obligatoirement avant mon entrée dans les locaux ?

R : L'entrée dans les locaux devra être précédée de la signature d'une convention d'occupation, et du règlement du montant de contribution au projet.

**Il vous revient de souscrire par ailleurs à une assurance multirisques et responsabilité civile, obligatoire avant de rentrer dans les locaux.** Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier si vous n'êtes pas d'ores et déjà assuré-e.

Q : quels frais seront à ma charge ?

R : Plateau Urbain est titulaire d'un bail dérogatoire. Nous payons les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les factures d'assurance, d'électricité, chauffage, eau et internet pour tout le lieu, ainsi que les personnes affectées à son animation. Les travaux d'aménagement des espaces attribués sont à la charge du porteur de projet.

Q : Internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : Les fluides sont compris dans les charges, cependant le patio n'est pas chauffé. La connexion internet disponible est la fibre grand public, avec un wifi d'ores et déjà actif. L'installation Internet peut varier d'un endroit à l'autre, elle est à prendre en l'état.

Q : Est-ce que je vais payer tous les travaux ?

R : Plateau Urbain assure l'accès à l'eau, à l'électricité et au chauffage. Tous les accès généraux au bâtiment seront sécurisés.

En revanche, l'ensemble des travaux d'installation dans les locaux sont à la charge du porteur de projet. Cela recouvre : le débarras éventuel, le nettoyage, la peinture, l'aménagement d'intérieur, l'embellissement ...

Q : Qu'est-il prévu pour le ménage ?

R : Le ménage des parties communes est pris en charge. Le ménage de vos locaux reste à votre charge.

Q : Existe-t-il des espaces partagés ?

Oui. Plusieurs espaces ont été définis par bâtiment pour vous permettre de disposer de salles communes : espace cafétéria et espace d'animation au RDC, ainsi que des salles de réunion.

Plateau Urbain est à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation et d'organisation des espaces communs.

Q : Quand vais-je avoir une réponse ?

R : Suite aux visites des lieux fixées le 20 avril, vous allez recevoir un formulaire de confirmation de votre intérêt, à nous retourner avant le 22 avril 23h59.

Les réponses seront examinées par Plateau Urbain, et vous recevrez une réponse d'acceptation ou de refus de votre candidature **le vendredi 27 avril.** **Pour les projets acceptés, l'installation pourra avoir lieu dès la convention d'occupation signée, et les attestations d'assurances fournies.**

**Plateau Urbain**

[Site internet](#) [Facebook](#) [Twitter](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#)